

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10/463/1935 promulguant dans la colonie le décret du 28 mai 1935 approuvant l'arrêté n° 289 du 1 avril 1935 portant ouverture de crédits au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1934).

n° 10/463/1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juin 1935

Numéro JO
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro
30 juin 1935

VISAS

Le chef de bataillon DE JONQUIÈRES, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ses lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 28 mai 1935 approuvant l'arrêté n° 289, du 1er avril 1935 portant ouverture de crédits au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1934) ; inséré au Journal officiel de la République française du 1er juin 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 28 mai 1935 susvisé approuvant l'arrêté n° 289 du 1er avril 1935 portant ouverture de crédits au budget local de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE JONQUIÈRES,